

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 10 heures 30, dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes de l'Estuaire à Braud-et-Saint-Louis, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Cette séance faisait suite à une première réunion le 28 mars dernier, au cours de laquelle le Comité syndical n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc Séraffon (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 7

CdC de Blaye (5)

Titulaires : Baldès D. – Robin S. – Page E. – Audouin M. – Séraffon JM.

CdC de l'Estuaire (2) :

Titulaire : Gandré A.

Suppléant : Joubert F.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	7
Nombre de pouvoirs	0

Nombre de votes exprimés	7
Votes : Pour	7
Votes : Contre	0
Abstention	0

RAPPORT N°5 – BUDGET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 (D. BALDÈS)

Monsieur le Président rappelle que le résultat de l'exercice 2023 présente un excédent de 11 300,37 € en fonctionnement et un excédent de 32 278,08 € en investissement, soit un résultat excédentaire cumulé de 43 578,45 €.

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2022 présentait un excédent de 15 713,61 € en fonctionnement et un excédent de 59 662,52 € en investissement.

Après report, le résultat de clôture de l'exercice 2023 présente un excédent de 27 013,98 € en fonctionnement et un excédent de 91 940,60 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 118 954,58 €, hors restes à réaliser.

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat 2023, comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	excédent déficit	+ 11 300,37 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent déficit	+ 15 713,61 €
Résultat de clôture à effectuer (A1)	excédent déficit	+ 27 013,98 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	+ 32 278,08 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent déficit	+ 59 662,52 €
Résultat comptable cumulé	excédent Déficit	+ 91 940,60€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		13 230,00 €
Solde des restes à réaliser	excédent déficit	+ 13 230,00 €
Besoin réel de financement		
Excédent réel de financement		105 170,60 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat déficitaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		27 013,98 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 27 013,98 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 91 940,60 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

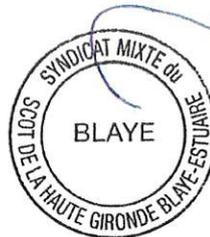
Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, après discussion, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2023, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Marc SÉRAFFON



LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL

Denis BALDÈS

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.